



**Procès-Verbal de la réunion  
du Conseil Municipal  
du 12/04/2023 à 18 heures  
Mairie de St Sorlin d'Arves**

Convocation à la réunion faite le 06 avril 2023

**PRESENTS** : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, DIDIER Guy, RAMOS CAMACHO Marie, Clara JOSSERAND, BOUVET Jean-Yves, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, DAULIACH Gaëtane, SAMBUIS Xavier

**ABSENTS** : /

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les points à l'ordre du jour.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 03 avril 2023**

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 03 avril 2023 et demande aux membres présents d'approuver ce procès-verbal.

Vote à l'unanimité

**1. Approbation des comptes de gestion budgets Remontées Mécaniques et Commune 2022**

Monsieur le Maire présente à son assemblée les différentes pièces budgétaires et comptables de l'exercice 2022 pour les budgets des Remontées Mécaniques et de la Commune ainsi que les comptes de gestion 2022 dressés par le receveur.

**Décision : 11 voix pour**

Après vérifications, approbation des comptes de gestion 2022 des remontées mécaniques et de la commune.

**2. Approbation des comptes administratifs budgets Remontées Mécaniques et Commune 2022**

Monsieur Fabrice BAUDRAY, Maire, ne prend part ni aux discussions ni au vote.

Monsieur Guy DIDIER présente les comptes administratifs 2022 des Remontées Mécaniques et de la Commune.

**Décision : 10 voix pour**

Après l'approbation du compte de gestion 2022 des Remontées Mécaniques, approbation du compte administratif 2022 des remontées mécaniques s'élevant à :

	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Résultat de clôture 2021 : (1)	+ 16 598,17 €	+ 0 €
Dépenses 2022 : (2)	- 11 550,86 €	- 0 €
Recettes 2022 : (3)	+ 26 192,00 €	+ 0 €
Résultat 2022 : (4)= (2) + (3)	+ 14 641,14 €	+ 0 €
<b>Résultat de clôture 2022 : (1) +(4)</b>	<b>+ 31 239,31 €</b>	<b>+ 0 €</b>

### **Décision : 10 voix pour**

Après l'approbation du compte de gestion 2022 de la Commune, approbation du compte administratif 2022 de la Commune s'élevant à :

	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Résultat de clôture 2021 : (1)	+ 1 352 409,12 €	- 357 142,90 €
Part affectée à l'investissement (2) :	- 357 142,90 €	
Dépenses 2022 : (3)	- 3 078 203,83 €	- 640 649,02 €
Recettes 2022 : (4)	+ 3 419 401,11 €	+ 694 457,63 €
Résultat 2022 : (5)= (3) + (4)	+ 341 197,28 €	+ 53 808,61 €
<b>Résultat de clôture 2022 : (1) +(2) +(5)</b>	<b>+ 1 336 463,50 €</b>	<b>- 303 334,29 €</b>

### **3. Affectation des résultats 2022 budgets Remontées Mécaniques et Commune**

#### **Décision : 11 voix pour**

Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2022 des Remontées Mécaniques comme suit : 31 239,31 € au compte 110 report à nouveau et inscription des résultats au budget primitif 2023.

#### **Décision : 11 voix pour**

Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2021 de la Commune comme suit : 303 334,29 € au compte 1068 affectation en réserves recettes investissement et 1 033 129,21 € au compte 110 report à nouveau et inscription des résultats au budget primitif 2023.

### **4. Vote des taux des taxes directes locales 2023**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

#### **Décision : 11 voix pour**

**MAINTIEN** des taux 2022

**FIXATION** des taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 18,41 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,55 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 96,85 %

### **5. Approbation des budgets primitifs 2023 Remontées Mécaniques et Commune**

#### **Décision : 11 voix pour**

Approbation du budget primitif 2023 des Remontées Mécaniques s'élevant à 76 239,31 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 0 € en recettes et dépenses d'investissement.

#### **Décision : 11 voix pour**

Approbation du budget primitif 2023 de la Commune s'élevant à 4 196 167,21 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 2 590 315,29 € en recettes et dépenses d'investissement.

### **6. Recrutement d'agents contractuels saisonniers ou pour accroissement temporaire d'activités**

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activités. Il propose le recrutement de :

- 1 adjoint technique contractuel du 12 juin au 25 août 2023 ayant pour principale mission : aide à l'entretien du fleurissement et des espaces verts et aide à la mise en place technique des diverses manifestations estivales, à temps complet 35 heures hebdomadaires
- 1 adjoint technique du 10 juillet au 18 août 2023 ayant pour principale mission l'entretien des voies, le fleurissement, la mise en place technique des diverses manifestations, tous travaux d'entretien à temps complet 35 heures hebdomadaires
- 1 conducteur de transport collectif du 8 juillet au 25 août 2023 à temps complet 35 heures hebdomadaires
- 1 agent d'accueil durant l'ouverture de l'église du 2 juillet au 31 août 2023 à temps non complet 21 heures hebdomadaires ayant pour principale mission l'ouverture et le gardiennage de l'église pendant les heures d'ouverture de l'église.
- 3 adjoints techniques contractuels du 3 juillet au 31 août 2023 à temps complet 35 heures hebdomadaires ayant pour principale mission : accueil, information, distribution des karts au public pour l'activité communale « mountainkart », petits travaux d'entretien des karts
- 2 adjoints techniques contractuels du 5 juin au 31 août 2023 à temps complet 35 heures hebdomadaires ayant pour principale mission : entretien et vérifications des pistes VTT.

**Décision : 11 voix pour**

**APPROBATION** de la liste des agents contractuels à recruter ci-dessus,

**AUTORISATION** donnée à Monsieur le Maire pour réaliser toutes les démarches administratives nécessaires aux recrutements et notamment l'appel à candidature, la signature des contrats et toutes pièces nécessaires

**INSCRIPTION** des crédits nécessaires au budget primitif 2023 de la Commune.

**7. Subvention du budget de la commune au budget des Remontées Mécaniques**

**Décision : 11 voix pour**

**APPROBATION** de verser une subvention du budget primitif 2023 de la Commune au budget primitif 2023 des remontées Mécaniques à hauteur de 20 000 €

**8. Subventions 2023 aux associations**

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal toutes les demandes de subventions pour l'année 2023.

**Décision :**

M. SAMBUIS Xavier étant personnellement concerné, ne prend part ni au débat ni au vote relatif à la subvention au Ski Club L'Etendard.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'association Superkids définissant les termes de la contribution financière à verser par la Commune à l'association Superkids a été signée le 10/03/2020 et se termine le 30/09/2024. Conformément à cette convention et au vu du chiffre d'affaires estimé inférieur à 110000 € pour la saison d'hiver 2022/2023, il est prévu de verser une subvention égale à 30000 €. L'association devra justifier avant le 15 mai 2022 des documents comptables nécessaires à la détermination du montant de subvention.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 17 janvier 2023 approuvant le montant de la subvention 2023 allouée à l'office de tourisme soit la somme de 385000 € et donne lecture à son conseil municipal de la demande de subvention complémentaire de 35621 € pour financer le départ du directeur et le recrutement d'un poste de direction en remplacement.

Fixation des subventions 2023 aux associations locales comme suit :

○ Les Petits Diabes :	100 780 €	(11 voix pour)
○ Office de Tourisme	420 621 €	(11 voix pour)
○ Superkids	30 000 €	(11 voix pour)
○ Ski Club L'Etendard :	30 000 €	(10 voix pour)
○ Souvenir Français :	350 €	(11 voix pour)
○ Arvan Tennis Club :	1 800 €	(11 voix pour)
○ St Jean Baptiste	1 000 €	(11 voix pour)
○ St So Air Force	4 000 €	(11 voix pour)
○ Trail de l'Etendard	8 000 €	(11 voix pour)
○ Maurienne Judo	500 €	(11 voix pour)
○ CAM RUGBY	100 €	(11 voix pour)
○ Régul Matous	100 €	(11 voix pour)
○ Le pied à l'étrier	200 €	(11 voix pour)
○ Les Bleuets de Maurienne	200 €	(11 voix pour)
○		

**9. Approbation de l'avenant 1 de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme : subvention complémentaire**

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal du projet d'avenant n°1 à intervenir entre la Commune et l'Office de Tourisme portant principalement sur le montant de la subvention 2023.

**Décision : 11 voix pour**

**APPROBATION** du projet d'avenant n°1 à intervenir entre la Commune et l'Office de Tourisme  
**AUTORISATION** donnée à Monsieur le Maire pour signer cet avenant et tous documents relatifs à ce dossier.

**10. Approbation des conventions d'objectifs et de moyens à intervenir avec Les Petits Diabes, Ski Club l'Etendard, Arvan Tennis Club**

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal des projets de conventions à intervenir avec ces associations.

**Décision : 11 voix pour**

**APPROBATION** des conventions à intervenir entre l'association « Les Petits Diabes » et la Commune, entre l'association Ski Club L'Etendard et la Commune et entre l'association Arvan tennis Club et la Commune.

**11. Approbation des tarifs remontées mécaniques été 2023 et hiver 2023/2024**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les grilles tarifaires des remontées mécaniques pour l'été 2022 et l'hiver 2022/2023.

**Décision : 11 voix pour**

**APPROBATION** des tarifs des remontées mécaniques été 2023 et hiver 2023/2024 tels que présentés  
**AUTORISATION** donnée à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires.

**12. Approbation des dates ouverture/fermeture domaine skiable St Sorlin d'Arves et les Sybelles 2023/2024**

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal les dates d'ouverture et de fermeture du domaine skiable de Saint Sorlin d'Arves et des Sybelles.

**Décision : 11 voix pour**

**APPROBATION** des dates d'ouverture et de fermeture du domaine skiable de Saint Sorlin d'Arves et des Sybelles comme suit : du 16 décembre 2023 au 12 avril 2024 inclus

**13. Activité mountain kart été 2023**

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal l'activité communale Mountain Kart et propose à son conseil municipal de constituer une commission de travail pour définir les tarifs été 2023, le fonctionnement, la communication et tous sujets liés à l'activité.

Sont chargés de suivre le dossier : Xavier SAMBUIS, Jean-Yves BOUVET, Guy DIDIER et Christophe BALMAIN

**14. Délégations du conseil municipal au Maire**

Après avoir pris connaissance des attributions dont le Maire peut être chargé par délégation du conseil municipal pendant la durée de son mandat,

**Décision : 11 voix pour**

**DELEGATIONS AU MAIRE POUR LES AFFAIRES SUIVANTES :**

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de services et de fournitures et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants d'un montant inférieur ou égal à 214000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €
- Décider de la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des hommes de lois et experts (avocats, notaires, huissiers de justice et experts)
- Autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**15. Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) compétence eau**

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal du projet de modification statutaire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan revu suite aux remarques des services de la Sous-préfecture de Saint Jean de Maurienne soit :

Remplacer le terme « EAU » par « le captage, l'adduction et la distribution de l'eau potable, par l'équipement et l'exploitation des sites, ouvrages et équipements détaillés en annexe. Pour ce faire, elle adhère au Syndicat Intercommunal de la source des Loyes pour le territoire de Saint Julien Montdenis, et au Syndicat Intercommunal d'Alimentation et Aménagement des Eaux de la Moyenne Maurienne ».

**Décision : 11 voix pour**

**APPROBATION** de projet de modification statutaire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan tel que présenté.

**16. Achat des terrains de Mr BOZON Thierry : parcelles B151 et B156 et fixation du prix**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal du projet d'achat de terrains cadastrés sous les n° 151 et 156, section B, lieu-dit La Battue du Pré appartenant à Monsieur BOZON Thierry. Ces terrains permettront l'agrandissement de la passerelle skieurs et l'aménagement d'accès au domaine skiable.

**Décision : 11 voix pour**

**APPROBATION** de l'achat des terrains appartenant à Monsieur BOZON Thierry, cadastrés sous les n°151 et 156, section B, lieu-dit La Battue du Pré

**FIXATION** du prix d'achat des terrains à 3€ le m<sup>2</sup> soit pour la parcelle B151 comptant 363 m<sup>2</sup> un prix à 1089 € et pour la parcelle B156 comptant 532 m<sup>2</sup> un prix à 1596 €

**INSCRIPTION** des crédits nécessaires au budget primitif 2023 de la Commune

**AUTORISATION** donnée à Monsieur le Maire pour signer les actes et tous documents nécessaires à l'achat de ces terrains.

**17. Achat des terrains des cts BALMAIN Madeleine La Pierre du Feu : B464 et B826 et fixation du prix**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal la délibération du 10 mai 2021 relative au projet de création d'un parking communal au lieu-dit « La Pierre du Feu ».

Il informe son conseil municipal que les compromis de vente pour les propriétaires des parcelles cadastrées sous les n° 461, 824, 463, 465, 884, 883 et 887 section B lieu-dit La Pierre du Feu ont été signés en 2022 et que les actes de transfert de propriété sont soit signés soit en cours.

Les propriétaires des parcelles cadastrées sous les n°464 et 826, section B, lieu-dit La Battue du Pré, ont accepté la promesse de vente à la Commune et qu'il convient de procéder à l'approbation et la signature de cet achat.

**Décision : 11 voix pour**

**APPROBATION** de l'achat des terrains cadastrés sous les n°464 et 826, section B, lieu-dit La Battue du Pré à 3 € le m<sup>2</sup> soit pour la parcelle B464 comptant 455 m<sup>2</sup> un prix de 1365 € et pour la parcelle B826 comptant 36 m<sup>2</sup> un prix de 108 €

**INSCRIPTION** des crédits nécessaires au budget primitif 2023 de la Commune.

**AUTORISATION** donnée à Monsieur le Maire pour signer les actes et tous documents nécessaires à l'achat de ces terrains.

**18. Motion relative aux accès français du tunnel transfrontalier Lyon Turin**

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal de la motion relative aux accès français du tunnel transfrontalier Lyon Turin et demande d'accepter cette motion.

**Décision : 11 voix pour**

**APPROBATION** de la motion telle que présentée

**19. Motion relative au projet de zone spéciale Carrière Maurienne**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal la délibération du 17 janvier 2023 par laquelle il s'était opposé à l'unanimité au projet de zone spéciale Carrière Maurienne.

Une motion a été reçue en nos services et il convient de délibérer à nouveau sur le projet de zone spéciale Carrière Maurienne.

**Décision : 11 voix contre**

**OPPOSITION** au projet de zone spéciale de Carrières de gypse et d'anhydrites en Maurienne

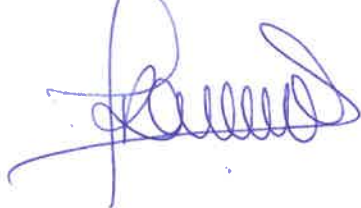
**DEMANDE** à l'état de retirer ce projet de zone spéciale de Carrières en Maurienne avant même toute réunion de concertation et d'étudier d'autres possibilités d'exploitation de gypse et

d'anhydrite dans d'autres régions, moins sensibles en termes d'environnement, de tourisme et d'agriculture.

## 20. Divers

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 h15.

La secrétaire de séance  
RAMOS GAMACHO Marie



Le Maire  
BAUDRAY Fabrice



